

Les principales activités

- évaluer les dommages de véhicules
- définir les procédures de réparation
- estimer les coûts de réparation
- donner des conseils techniques et arbitrer
- faire des expertises auprès des tribunaux
- réaliser des contrôles techniques

La formation

Le **diplôme d'État d'expert en automobile** est obligatoire pour exercer.

Il est accessible aux titulaires d'un :

- **Bac** ou équivalent ;
- **BTS** ou **DUT** du secteur industriel ;
- **Diplôme d'ingénieur** ;
- **BTS MAVA**, option VP et VI. EVM, MCI, Agro-équipement et Machinisme Agricole ;
- **DUT Génie mécanique option automobile** ;
- **Diplôme d'ingénieur de l'ESTACA**, option automobile.

L'examen comporte trois parties :

Unité A : expression française, mathématiques, physique, langue étrangère ;
 Unité B : sciences et techniques industrielles, systèmes techniques automobiles ;
 Unité C : législation, contrôle technique, expertise d'un véhicule accidenté.

En fonction du niveau de formation initiale :

- une à trois années de pratique professionnelle de la réparation automobile, ou une année post BTS, sont nécessaires pour passer le diplôme ;
- certaines unités font l'objet d'une dispense.

Dans tous les cas, deux années de stage en tant qu'expert en automobile sont requises pour passer les épreuves finales. Ce stage est rémunéré.

POUR EN SAVOIR PLUS...

reportez-vous au verso de cette fiche.

EXPERT EN AUTOMOBILE

Le métier au quotidien

Que fait-il ?

L'expert en automobile évalue l'état général d'un véhicule accidenté et analyse les causes du sinistre : anomalie de fonctionnement, malfaçon, responsabilité du conducteur... Par la suite, il définit avec le garagiste une procédure de remise en état, et établit le chiffrage des travaux à effectuer. Il assure le suivi des réparations, contrôle leur qualité, vérifie les éléments de la facturation.

Il met à jour fichiers et bases de données documentaires, il établit des rapports détaillés dûment argumentés.

En cas de conflit, il est l'arbitre des parties concernées : assureur, particulier, garagiste... Dans certains cas, il est désigné par un tribunal pour estimer le montant du préjudice subi.

L'expert en automobile peut également jouer un rôle de conseil auprès des clients lors de la vente ou de l'achat de véhicules d'occasion, ou intervenir dans le cadre du contrôle technique.

Comment travaille-t-il ?

Les déplacements sont fréquents. Pour mener à bien l'expertise, le professionnel doit inspecter le véhicule accidenté, où qu'il se trouve, chez les garagistes, dans les centres d'expertise, voire au domicile des clients. S'il rédige seul ses rapports, l'expertise elle-même demande de multiplier les contacts (garagistes, clients...), et de collaborer avec d'autres professionnels (assureurs, contrôleurs techniques...). Pour exercer ce métier il est indispensable d'avoir **le sens des contacts humains et le goût de la mécanique.**

Ce métier est accessible aux femmes et aux hommes.



Au niveau national,

650

cabinets d'expertise en automobile emploient des salariés.

Salaire mensuel de départ après obtention de la qualification

2 100 € bruts



L'organisme de formation de la profession

- **IFOR2A**
41-43 rue des Plantes
75014 PARIS
Tél. 01 45 40 81 92
E.mail : ifor2a@anea.fr
www.anea.fr

Cet organisme peut aussi vous aider à trouver un employeur.

Pour aller plus loin...

- **AFIJ** (Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés)
10, Impasse Robiquet - 75006 PARIS - Tél. 01 53 63 83 10
www.afij.org
- **CIDJ** (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse)
101 Quai Branly - 75015 PARIS - Tél. 01 44 49 12 00
www.cidj.com
- **Cités des métiers**
www.reseaucitesdesmetiers.com
- **Missions locales et PAIO** (Permanences d'accueil d'information et d'orientation de votre région)
www.cnml.gouv.fr
- **Pôle emploi**
www.pole-emploi.fr

Ces organismes ont un rôle d'information, d'orientation, d'accompagnement et de soutien en matière de formation et d'emploi.



Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à contacter

L'OPCA PL

Tél. 01 46 39 38 37

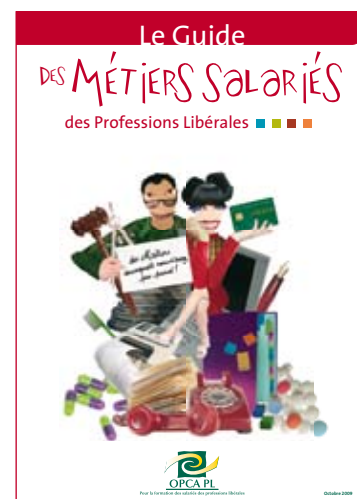
www.opcapl.com

E.mail : guidemetiers@opcapl.com

52- 56, rue Kléber

92309 LEVALLOIS-PERRET Cedex

> **Présentation synthétique
des fiches-métiers**



Téléchargeable sur
www.opcapl.com